Saint-Martin-Vésubie
La Suisse Niçoise

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2016

Le Neuf Mars Deux Mille Seize, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin Vésubie se sont réunis dans la salle des Délibérations sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 221-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales en date du Premier Mars Deux Mil Seize.

Présents : Henri GIUGE, Gérard ERRE, Géraldine DE CAQUERAY, Yannick GARIN, Martine LEA-PASTORINO Christian AIRAUT, Isabelle CIAIS, Brigitte ISNART, Alain MARTIN, Thomas MARTIN, Patricia ROUX-GUISTO Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Honoré GHETTI, Didier GIORDAN

Procuration :
Agnès SOLIMEIS procuration à Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI

Après constat du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 05.

Monsieur Gérard ERRE est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le point numéro 8 sur la convocation « *Subvention FEADER* » est retiré de l'ordre du jour. En effet on recherchait un organisme afin d'obtenir des subventions pour les ERP, la Municipalité voulait se rapprocher du fond d'investissement local mais les Communes de moins de 2 000 habitants ne sont pas éligibles.

Madame Aurore DAHON précise qu'elle s'est rapprochée de l'Association des Maires car cette aide est prévue pour aider les Communes rurales et dans l'autre sens si nous n'avons pas 2 0000 habitants nous ne sommes pas éligibles, donc l'Association des Maires doit se rapprocher de la Préfecture des Alpes-Maritimes pour savoir ce qu'il en est.

MUNICIPALISATION DE L'OFFICE DU TOURISME :

Monsieur le Maire rappelle que depuis l'entrée en fonction de la nouvelle municipalité, nous avons été confrontés à un disfonctionnement au niveau statutaire et juridique de l'Office du Tourisme puisque la Municipalité a hérité des statuts de la municipalité précédente, qui exigeaient la désignation de 18 membres voire 32 membres et ces derniers n'ont jamais été votés. Deuxième petit disfonctionnement lors de la dernière assemblée générale tenue en 2014 ; le trésorier n'a pas participé à l'assemblée générale, les comptes sont supervisés par l'expert-comptable, Monsieur BACCIALONE, en l'absence de trésorier cela ne peut tenir la route, ce trésorier ne s'est pas manifesté sur l'année 2015. Nous ne sommes pas là pour traiter des statuts de l'Office du Tourisme mais pour réfléchir sur le devenir du tourisme sur la commune de Saint Martin Vésubie, Saint Martin Vésubie est à J – 6 mois de l'ouverture du Pôle Sport Montagne qui devrait complétement modifier l'aspect touristique et économique de notre commune également la restructuration du Centre Alpha par l'introduction du chamois, du lièvre variable et peut être un jour du bouquetin, ou d'autre ongulés, qui devraient emmener un taux de fréquentation de 100 000 visiteurs an, et quant au Pôle Sport Montagne il est donné pour 70 000 visiteurs an. Même si nous baissons le curseur, Saint Martin Vésubie devrait avoir une époque resplendissante. Le délégataire de service qui a été choisi pour le Pôle Sport Montagne est l'UCPA qui a fait ses preuves en matière de remplissage dans les différentes structures qu'il exploite.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a désiré faire figurer à l'ordre du jour cette délibération et rappelle qu'autour de cette table siègent des membres de l'OT, lui-même est le Président de droit, Madame Géraldine DE CAQUERAY, la Président déléguée, comme membres nous avons Madame Isabelle CIAIS, Monsieur Yannick GARIN, Monsieur Thomas MARTIN, ces cinq personnes ne participeront pas au vote.

Monsieur le Maire rappelle qu'avec le changement touristique et économique qui s'annonce, il est important que la politique touristique soit menée par la Municipalité et non par une association Loi 1901. Il rappelle que Monsieur Charles MARTIN a fondé l'Office du Tourisme qui s'appelait Syndicat d'Initiative, la promotion du village était assurée par les hôteliers. Le fait de fonctionner en loi 1901, on se retrouve avec des membre bénévoles de toute horizon et le constat est le suivant ; premièrement aucun investissement de la part des hôteliers, deuxièmement aucune participation aux assemblées générales, c'est dans ce sens qu'il faut municipaliser l'office du tourisme, afin que la Commune assure toute la promotion du tourisme de Saint Martin Vésubie, bien sûr ce ne seront pas que les élus qui assureront cette promotion, la commission du tourisme va devoir elle aussi s'investir, il faudra programmer des rencontres à thème avec les hôteliers où des membres hors Conseil Municipal y participeront, il faut vraiment échanger à tous les niveaux pour assurer l'avenir touristique de Saint Martin Vésubie. Ne plus avoir une Association, nous avons longuement réfléchi la solution idéale n'existe pas, nous avons choisi la solution la mieux adaptée, à l'Office du Tourisme avec la loi 1901, il y avait des cotisants qui représentent aujourd'hui en valeur financière 6 000 à 7 000€, tout le monde ne cotise pas, donc dire non à l'association 1901 c'est se priver de 6 000 à 7 000€ de recettes, en contre partie à l'heure actuelle, la responsabilité de la trésorerie de l'Office du Tourisme est confiée à un expert-comptable, Monsieur BACCIALONE, qui reçoit 1 200€ d'honoraires par an, donc quand on sera municipalisé cette dépense n'aura plus lieu d'être puisqu'il faudra créer une régie annexe comme par le passé la régie de l'eau et de l'assainissement qui bien sûr à l'époque assurait les salaires de Léopold GIUGE et de Christian RICHIER. Il y aura un transfert d'écriture. A l'heure actuelle trois employés de l'Office du Tourisme et là aussi une certaine discrimination car deux employées Isabelle LANDANSKI et Marjorie MEINEZ sont payées par la Mairie, bénéficient de deux primes annuelles, des tickets repas ainsi que d'autres petits avantages et Joëlle CIAIS/GIGLEUX est directement payée par l'Office du Tourisme et ne peut prétendre à ces avantages. le personnel aura alors le même traitement de salaire et les mêmes avantages. Autre point de la municipalisation de l'Office du Tourisme, il sera plus simple à gérer pour la Mairie par rapport à une association para municipale car à l'heure actuelle l'ensemble des salaires est pris en charge par la Mairie, le chauffage, le photocopieur, etc .....ce qui nous oblige et on l'a fait lors du dernier Conseil Municipal nous sommes obligés de faire un transfert d'écriture sous forme de subvention qui de suite après nous est reversé par l'Office du Tourisme, même si c'est légale, le Maire s'expose sur une association loi 1901, en faisant une municipalisation de l'Office du Tourisme le Maire y voit une simplification de la gestion et la gestion sera confiée au Percepteur par le biais d'un budget annexe. Autre point, depuis les dernières élections du Conseil Départemental, le canton de Saint Martin Vésubie/Venanson a disparu aujourd'hui nous sommes le canton de Tourrettes Levens, par le passé nous avions un Office du Tourisme

Cantonal avec Venanson, pourquoi ne pas faire un Office du Tourisme avec Belvédère ou Valdeblore ? En municipalisant l'Office du Tourisme nous rentrons dans cette nouvelle restructuration, L'Office du Tourisme ne sera que l'Office du Tourisme de Saint Martin Vésubie, on peut penser que l'on abandonne Venanson, mais nous savons tous que Venanson à la possibilité de déléguer sa compétence tourisme a la Métropole. Depuis l'entrée en Métropole il faut se demander ce qu'il restera à gérer par le Maire. Aussi, Saint Martin Vésubie a un long passé de gestion touristique et ne doit pas confier cette compétence à la Métropole.

Monsieur le Maire va lancer le débat, si le Conseil Municipal veut accepter cette municipalisation, Madame Aurore DAHON expliquera la mise en place de la régie à adopter et la création par délibération d'un poste de catégorie C pour accueillir Madame Joëlle CIAIS/GIGLEUX.

Monsieur le Maire demande si les élus ont des questions ?

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI répond par l'affirmative et pose deux questions ?

Vu qu'il n'y a pas eu d'assemblée générale en 2015 quelle est la position des adhérents et Monsieur Claude GUIGO a dû être informé et que pense-t-il de cette municipalisation, en tant que partenaire privilégié et qu'en pense l'office départemental du tourisme qui sont des intervenants importants.

Quel est le type de municipalisation envisagé puisque l'association telle qu'elle est avec vous en tant que Président de cette association avec une délégation, c'est une forme d'Office du Tourisme municipalisé, quelle sorte de régie voulez-vous mettre en place, j'ai posé la question sans obtenir de réponse.

Monsieur le Maire pense avoir été clair ; la motivation principale c'est d'opter pour cette forme juridique selon l'article L 133-2 du Code du Tourisme et la jurisprudence traditionnelle « *Il appartient au Conseil Municipal de déterminer la nature juridique de l'office du tourisme ainsi que ses modalités d'organisation sans qu'une consultation préalable de l'instance délibérante de l'Office du Tourisme soit nécessaire* » (CAA de Marseille le 13 Juin 2005).

Monsieur Gérard ERRE précise que l'Office du Tourisme sera pris sous forme de régie annexe.

Monsieur le Maire précise qu'avant de laisser la parole à Madame Aurore DAHON, il souhaite ouvrir les questions, Municipalisation ou pas ?

Monsieur Claude GIUGO, il est évident que si nous votons pour un office municipal il ne peut pas l'intégrer, mais la commune de Venanson faisant partie de la Métropole, son maire bénéficiera du soutien de la Métropole pour développer son tourisme. Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI redemande à Monsieur le Maire si une discussion a eu lieu avec Monsieur Claude GUIGO et si celui-ci est d'accord pour la municipalisation de l'Office du Tourisme de Saint Martin Vésubie, Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas eu de discussion avec Monsieur Claude GUIGO. Monsieur le Maire rappelle que s'il a décidé de mettre cette délibération à l'ordre du jour concernant la municipalisation de l'Office du Tourisme c'est parce qu'il est convaincu, même s'il ne prend pas part au vote, d'opter pour la meilleur solution. Il ne peut accepter des Assemblées Générales avec peu de personnes et que les hôteliers ne s'investissent pas à l'Office du Tourisme et qu'ils ne participent pas au développement de Saint Martin Vésubie, l'accompagnement du Pôle Sport Montagne passe par le développement de l'Hôtellerie, des restaurants, qui induiront des retombées commerciales et artisanales. Si nous n'avons pas ces deux éléments dans une station qui a été nommée touristique et climatique en 1922 et aujourd'hui à 6 mois de l'ouverture du Pôle Sport Montagne si ce n'est pas la municipalité qui prend en charge cette mission, qui d'autre peut le faire face à ce désengagement ? Le Maire propose la municipalisation de l'Office du Tourisme et ouvre le débat, tout le monde peut s'exprimer.

Monsieur Didier GIORDAN prend la parole, en précisant qu'en matière de tourisme il n'est pas très compétent, il pense qu'en municipalisant l'Office du Tourisme on est train de faire le bonheur des hôteliers et commerçants, c'est leurs métiers il ne comprend pas qu'ils ne sont pas intéressés, il trouve que cela est déplorable, lamentable. Est-ce que le fait de venir sous l'aile de la Municipalité, nous allons avoir encore des subventions ? Le Centre du Loup dans deux ans va être renouvelé, on a 70 000 personnes au Pôle Sport Montagne en gros 170 0000 personnes plus 30 000 personnes qui viennent voir Saint Martin Vésubie pour la montagne beauté du site, etc... on va approcher 200 000 personnes de fréquentation. Seront nous capable de gérer un Office du Tourisme à 200 000 personnes, est ce qu'au niveau de la Mairie, on s'est renseigné dans d'autres stations touristiques qui brassent du monde leur mode de fonctionnement, est ce que c'est du personnel des hôteliers commerçants qui s'en chargent ou les mairies. A-t-on un exemple de municipalisation ?

Monsieur le Maire répond que la Commune de Roquebillière a décidé d'adopter cette forme juridique en 2015, avant en loi 1901.

Monsieur Didier GIORDAN insiste sur l'arrivée de 200 000 visiteurs, Monsieur le Maire rajoute 3 200 curistes de Berthemont, Monsieur Didier GIORDAN demande si nous allons être assez professionnels pour gérer tout cela ?

Monsieur Yannick GARIN pense que cela est toujours mieux qu'une association, en Savoie beaucoup d'Offices de Tourisme sont gérés par les Mairies, aujourd'hui c'est la Mairie qui gère déjà l'Office du Tourisme, cela supprimera les problèmes de statuts, etc...Monsieur Yannick GARIN remarque qu'il est navrant d'être obligé de se substituer aux professionnels, il pense que la Mairie a le devoir de faire, d'essayer de réussir pour l'accueil des visiteurs, il espère que les commerçants et hôteliers se joindront à la Mairie pour faire peut-être des réunions plus ciblées.

Monsieur Didier GIORDAN demande si avec la mise en place de cette structure, il faudra recruter une personne pour diriger l'Office du Tourisme qui encadrera les trois personnes, donc augmentation de la masse salariale, ou non ? Ou les personnes en place sont suffisamment professionnelles pour assurer et gérer ce futur Office du Tourisme ?

Monsieur Henri GIUGE répond que si l'on reste en association loi 1901 ou municipalisation, l'essor touristique la fréquentation de Saint Martin Vésubie sera le même. Si l'on reste en association 1901 à l'Office du Tourisme, il faudra mettre un Directeur payé par la Mairie, ce n'est pas les commerçants qui payeront. Monsieur le Maire espère que l'UCPA apportera un important dividende vu la fréquentation prévue et sera un pseudo directeur avec le potentiel de clientèle qu'il possède déjà en Savoie, pour abonder en matière de fréquentation, avec eux pas besoin de directeur de l'Office du Tourisme qui le lundi va partir avec son attaché caisse pour trouver des clients dans n'importe quel comité d'entreprise, il a déjà son pôle de fichier client et dans ce sens la pertinence de ce délégataire de service va peut-être simplifié la vie de l'Office de Tourisme de Saint Martin Vésubie et peut-être l'UCPA va se payer une personne pour aller chercher la clientèle, plus d'entrées, plus de bénéfices, car le montant à reverser en fin d'année sera toujours le même, qu'au fil des ans, il sera demandé le réinvestissement dans les structures selon la délégation de service, mais plus de clients, plus de bénéfices pour l'UCPA.

En ce qui concerne le constat du non investissement des hôteliers, Monsieur le Maire rappelle que pour la taxe de séjour seul trois hôteliers sur cinq ne la payent pas, qui ont été réunis en début de mandat, qui ont expliqué, qu'ils ne l'ont payées avec l'ancien Maire à cause d'un désaccord avec celui-ci sur le projet du centre hôtelier au quartier Saint Antoine, mais vu le changement de municipalité ils s'étaient engagés à s'acquitter de cette taxe, Monsieur le Maire rappelle que lorsqu'un hôtelier paye la taxe de séjour il ne la prend pas sur ses deniers, ils l'encaissent, un tableau a été établi et en fin d'année on reverse cette taxe, là aussi un désengagement. Madame Isabelle CIAIS et Monsieur Didier GIORDAN font remarquer que le non versement de la taxe de séjour équivaut au non versement de la TVA, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'heure actuelle on encaisse 8 000 à 10 0000€, il y a un dizaine d'années il avait été prévu de passer

à la taxe de séjour forfaitaire en fonction de la capacité d'accueil, de la fréquentation de l'hôtel, il faut crever l'abcès maintenant car en 2017 la capacité d'accueil va être remplie, peut-être que les hôtels seront pleins pendant dix mois de l'année, la perception de cette taxe ne sera pas négligeable, les 8 000€ d'aujourd'hui peuvent devenir les 40 000€ de demain, on ne peut se priver de 30 000€ de recette perçue par la Commune, mais transférée à la nouvelle régie mise en place. Monsieur Didier GIORDAN demande que devons-nous faire ? Madame Isabelle CIAIS précise que nous ne pouvons malheureusement pas faire grand-chose, Madame Aurore DAHON précise que plusieurs relances ont été réalisées sans réponse, il faudrait demander les comptes de l'année auprès du comptable pour voir les nuitées encaissées, faire un estimatif et émettre un titre de recette pour pouvoir encaisser. Monsieur le Maire s'est rapproché de la Perceptrice, il l'a trouvé frileuse, car elle détient leur chiffre d'affaires, la taxe de séjour existe sur Saint Martin Vésubie au moins depuis 1949, la taxe de séjour n'est pas obligatoire, c'est le choix du Maire, Madame Isabelle CIAIS rappelle que les tarifs ont été révisés il y a une dizaine d'années. Monsieur Yannick GARIN rappelle que lui en tant qu'ancien hôtelier, il a toujours payé et tient à préciser qu'un hôtelier qui ne payait pas la taxe sous l'ancienne municipalité a tenu son engagement et la paye aujourd'hui.

Madame Géraldine DE CAQUERAY rappelle que pour le moment aucune embauche n'est à l'ordre du jour, le personnel actuel est très compétant et suffisant, capable de gérer et les produits ne seront pas commercialisés par l'Office de Tourisme, le personnel fera de l'accueil, de la promotion, de la communication, la commercialisation des produits sera faite par le CRT 06 ou PACA.

Monsieur le Maire précise que l'Office du Tourisme va perdre les 6 000 ou 7 000€ d'adhésion, mais avec la restructuration du site internet tous les commerçants, artisans, seront mentionnés plus de discrimination, un hôtel ou un hébergeur veut mettre un pavé sur le site, la régie va déterminer un prix, ces publicités compenseront largement les 6 à 7 000€ perdus. A l'heure actuelle tout le monde réserve par internet, le document papier disparait, les destinations sont choisies et calculées par internet, les hébergeurs auront plus intérêt à avoir une publicité sur notre site.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions ? Il donne la parole à Madame Aurore DAHON pour expliquer la mise en place de la régie.

Madame Aurore DAHON explique que la forme juridique a été vue avec le comptable public, et comme l'a expliqué Madame Géraldine DE CAQUERAY, il n'y aura pas de transaction, donc il est préférable de partir sur un SPA, c'est-à-dire Service Publique Administratif qui permet d'avoir une autonomie financière avec un budget annexé à un budget principal et qui pourra permettre d'avoir un budget avec des

subventions par la Commune si nécessaire pour équilibrer le budget. Ce SPA est dirigé par un Conseil d'Exploitation qui est composé de minimum trois membres plus un Président, le comptable reste le Trésorier Municipal, c'est le choix qui a été validé par le percepteur. Ensuite il faudra récupérer le poste actuel de la personne du privé au public avec le même salaire et les avantages si la personne l'accepte.

Monsieur Didier GIORDAN demande si les commerçants et hôteliers ont été informés de ce changement.

Madame Aurore DAHON répond que le changement passe par le vote des délibérations au Conseil Municipal ensuite une assemblée générale extraordinaire sera organisée pour la dissolution de l'Office du Tourisme.

Madame Isabelle CIAIS pense que les commerçants et hôteliers s'intéressent peu à la vie du village, hier soir convocation de 104 adhérents à l'association des Commerçants, 11 personnes se sont présentées, les membres du bureau, Madame Valérie BACCIALON, Monsieur Pierre MONIN, Madame Isabelle CIAIS, Monsieur Henri GIUGE, en plus Monsieur Bernard RAMIN a beaucoup d'idées et d'envie, cet été les pots d'accueil ont été réalisés dans la rue Cagnoli avec un franc succès. La réunion de hier soir était très décevante, Monsieur le Maire félicite et soutien Monsieur Bernard RAMIN pour son engagement, son envie, sa volonté.

Monsieur Didier GIORDAN demande si l'on peut voter la municipalisation avant la dissolution de l'Office du Tourisme.

Madame Aurore DAHON a questionné la juriste, ces deux délibérations peuvent être prises aujourd'hui, il faudra peut-être prendre une délibération après la dissolution pour liquider l'actif ou le passif de l'association.

Monsieur Didier GIORDAN demande si à l'assemblée générale qui prévoit la dissolution tous les adhérents sont présents et votent contre la dissolution que se passe-t-il ?

Monsieur le Maire répond que c'est la Municipalité qui décide, statutairement c'est la commune qui décide, Monsieur le Maire rappelle que les membres du bureau n'ont jamais été nommé depuis 2010.

Madame Géraldine rappelle l'article L133-2 du Code du Tourisme et la jurisprudence traditionnelle « *Il appartient au Conseil Municipal de déterminer la nature juridique de l'office du tourisme ainsi que ses modalités d'organisation sans qu'une consultation préalable de l'instance délibérante de l'Office du Tourisme soit nécessaire* » (CAA de Marseille du 13 Juin 2005).

Monsieur le Maire demande aux Elus s'il y a encore des questions ?

Monsieur le Maire pense que c'est la meilleure décision.

Monsieur le Maire en tant que Président de l'Office du Tourisme et Madame Géraldine DE CAQUERAY en tant que Présidente déléguée, Madame Isabelle CIAIS, Monsieur Yannick GARIN, Monsieur Thomas MARTIN ne prennent pas part au vote.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Gérard ERRE, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

Monsieur le Maire précise qu'il est donc créé un SPA, celui-ci est doté d'une autonomie financière et administré par un Conseil d'Exploitation composé d'un Président et de trois membres minimum, il propose de nommer à ce conseil Monsieur Henri GIUGE, Président, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Isabelle CIAIS, Monsieur Thomas MARTIN et Monsieur Christian AIRAUT, Membres.

Monsieur Henri GIUGE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Madame Isabelle CIAIS, Monsieur Yannick GARIN, Monsieur Thomas MARTIN, Monsieur Christian AIRAUT, ne prennent pas part au vote.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Gérard ERRE, Madame Martine LEA-PASTORINO, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

MISE A DISPOSITION DE VEHICULE ELECTRIQUE :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick GARIN pour la présentation de cette mise à disposition.

Monsieur Yannick GARIN informe le Conseil Municipal de son partenariat dans ses activités au niveau soit du Comité Régional du ski, soit avec l'Ecole de Ski de la Colmiane. L'un de ses partenaires lui a proposé de mettre gratuitement à la disposition de la population deux

véhicules électriques type auto Bleue de marque MITSUBISHI d'une valeur de 30 000€. Le seul coût sera l'assurance, les fiches de prêt pour une caution, entretient et maintenance pris à leur charge, démarche écologique de la part de la Municipalité puisque non polluante. Ces véhicules seront mis à disposition pour les Saint Martinois et les vacanciers.

Madame Aurore DAHON s'est renseignée au niveau juridique, elle a pris contact auprès de la Métropole, aucun problème si sur la Commune il n'y a pas de concurrence avec un autre service, carence sur la Commune, intérêt publique local, éloignement géographique. Une convention devra être signée, la charge pour la Commune en assurance serait de 1 066.00€ par véhicule avec une franchise à 600.00€.

Monsieur Yannick GARIN pense que c'est un service que l'on peut rendre à la population et aux touristes de Saint Martin Vésubie.

Monsieur le Maire est très content, ce sera un service rendu aux touristes et à la population.

Monsieur le Maire demande aux Elus s'il y a encore des questions ?

Monsieur Didier GIORDAN demande quelle sera l'autonomie ?

Monsieur Yannick GARIN lui répond 180 Km.

Monsieur Didier GIORDAN demande qui utilise le véhicule publicitaire sur la Place ?

Madame Aurore DAHON lui répond que ce véhicule est mis à la disposition de la Commune et plus précisément à l'Agent de Surveillance de la Voie Publique et ponctuellement pour le service Culturel et les services de la Métropole quand ils travaillent pour la Mairie ; livraison des repas pour la cantine.

Monsieur Didier GIORDAN demande pour le recrutement de l'Agent de Surveillance de la Voie Publique ?

Monsieur le Maire lui répond encore un échec, Monsieur Gérard ERRE avait un contact avec un Brigadier de la Police Municipale de Carros qui habite Belvédère, avec 2 100.00€ net, lors du dépôt de sa demande de mutation la Mairie de Carros lui a proposé un salaire de 2 400.00€ net, il est donc resté sur Carros. Nous avons une candidature d'une jeune femme de 28 ans de la région parisienne.

Monsieur Christian AIRAUT demande quelle est la durée de location des véhicules ?

Monsieur Yannick GARIN lui répond de deux à trois ans de gratuité. Le Conseil Municipal peut accepter la mise à disposition ce soir et revoir les conditions.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Gérard ERRE, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

Monsieur Yannick GARIN demande la parole à Monsieur le Maire et précise que beaucoup de personnes disent que les structures installées sur la place coûtent très chères pour le fonctionnent, aujourd'hui avec les salaires payés, les structures ont un bénéfice de 1 000.00€.

RENEGOCIATION DES EMPRUNTS :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget primitif sera voté avant le 15 Avril 2016 et propose de prendre une délibération pour renégocier les emprunts contractés par la Commune auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur. Monsieur le Maire remercie Madame Aurore DAHON pour son travail qui a permis d'identifier quatre prêts renégociables.

Monsieur le Maire rappelle que la Préfecture des Alpes-Maritimes a souhaité que tous les SIVOM qui font partie de la Métropole soient dissous. Il donne la parole à Monsieur Christian AIRAUT qui a participé à cette réunion, il précise que le SIVOM Saint Martin Vésubie/Venanson n'a plus de compétences, ni d'activité. Monsieur le Maire souhaite réinjecter dans les ressources de la commune 190 000€ resté sur le compte du SIVOM Saint Martin Vésubie/Venanson.

Prêt avec une durée de 6 ans et 6 mois, le capital restant dû est de 194 740.23€, les intérêts à verser sont de 32 175.00€, taux actuel de 4.67% ramené à 2.26%, les frais de modification du prêt sont de 5 200.00€, le gain de cette renégociation serait de 11 775.00€, soit 1 811.00€ de gain par an sur la durée à courir.

Prêt avec une durée de 11 ans et 6 mois pour « Acquisition foncière » terrain hoirs Cagnoli au-dessus de l'Hôpital, capital restant dû est

171 258.53€, les intérêts à verser sont de 51 648.00€, taux actuel de 4.72% ramené à 2.93%, les frais de modification du prêt sont de 6 200.00€, le gain de cette renégociation serait de 14 357.59€, soit 1 248.00€ de gain par an sur la durée à courir.

Prêt sur des travaux divers avec une durée de 13 ans et 3 mois, capital restant dû est 284 875.00€, taux actuel de 4.54% ramené à 3.15%, les frais de modification du prêt sont de 6 800.00€, le gain de cette renégociation serait de 15 879.00€, soit 1 200.00€ de gain par an sur la durée à courir.

Prêt avec une durée de 11 ans pour « Acquisition foncière » Rovella, capital restant dû est 348 390.83€, taux actuel de 5.46% ramené à 2.81%, les frais de modification du prêt sont de 17 200.00€, le gain de cette renégociation serait de 31 560.00€, soit 3 596.00€ de gain par an sur la durée à courir.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la masse restante due est de 998 264.00€, le gain pourrait être de 116 770.00€ avec 35 400€ de frais donc un gain réel de 81 370.00€. 7 700€ par an de gains.

Monsieur Didier GIORDAN demande si d'autres banques ont été sollicitées, Madame Aurore DAHON répond que non, les contrats étant tous sur le Crédit Agricole des Alpes-Maritimes.

Monsieur Didier GIORDAN demande pourquoi le prêt Rovella n'a pas été remboursé.

Monsieur le Maire lui répond qu'une collectivité a le droit de conserver un prêt du moment que les fonds sont réinvestis dans l'investissement et pas en fonctionnement. L'ancienne Municipalité a utilisé ces fonds pour acheter le terrain des Chardons Bleus et le reste en fonctionnement.

Monsieur Didier GIORDAN est content de cette renégociation.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Gérard ERRE, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madamc Agnès SOLIMEIS s'abstiennent.

PROJET DE RENOVATION DU PRESBYTERE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le presbytère est loué encore pour une trentaine de jours à une famille de Saint Martin Vésubie. Monsieur le Maire a rencontré le Secrétaire Général de l'Evêché à la Toussaint qui lui a précisé que dans les cinq ans aucun prêtre ne sera nommé sur Saint Martin Vésubie.

Ce presbytère présente un avantage très important, il est ensoleillé, cœur du village avec l'arrivée du Pôle Sport Montagne, nous allons avoir besoin de logement pour court et moyen séjour, les gites communaux ont une fréquentation de 80 % avec une cuisine commune et des chambres.

Monsieur le Maire présente le projet de l'architecte Monsieur Alain BERP avec création de 5 chambres pour ne pas rentrer dans le cadre d'un ERP. Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 342 000.00€ HT (hors mobilier, aménagement cuisine, luminaires et aménagement de la cave).

Monsieur le Maire propose de solliciter le soutien du Département des Alpes-Maritimes, de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Etat au titre de la DETR.

Monsieur le Maire pense que si la part communale est de 20 à 30 %, la commune pourra réhabiliter ce patrimoine et l'enrichir, car absence de chauffage, de double vitrage, rendre service partiellement au tourisme.

Monsieur Christian AIRAUT pense que si l'Etat ne nous subventionne pas, il ne faut pas s'engager, car investissement très conséquent.

Madame Isabelle CIAIS demande si le projet est arrêté. Monsieur le Maire lui répond que Monsieur Alain BERP, habitué des gites, pense que c'est un beau projet. Madame Isabelle CIAIS pense que les sanitaires hors chambres n'est pas bon.

Madame Géraldine DE CAQUERAY pense que s'il n'y a pas de salle de bains dans les chambres, c'est un handicap. Elle pense que c'est rustique, il faut faire quelque chose de plus cossu, il faut retravailler les plans.

Monsieur Didier GIORDAN pense qu'il faut plus de confort.

Monsieur Yannick GARIN pense que la chambre avec salle de bains c'est le minimum.

Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion sur site.

Monsieur le Maire demande aux Elus s'il y a encore des questions ?

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Gérard ERRE, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

ADHESION A L'ASSOCIATION DES COMMUNES PASTORALES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'une nouvelle Association des Communes Pastorales de la Région PACA, la cotisation sera symbolique et donne lecture des statuts de la dite association en expliquant en détail, son objet principal, à savoir :

Maintenir, améliorer, développer et promouvoir les activités pastorales sur les territoires des communes adhérentes ;

Soutenir tous ceux qui contribuent au maintien et au développement de ces activités ;

Préserver et valoriser les ressources patrimoniales des communes adhérentes ;

Mettre en œuvre toutes démarches utiles et nécessaires pour faire aboutir toutes actions relevant des objectifs ci-dessus mentionnés.

Monsieur le Maire précise que les objectifs de cette association sont en tous points en concordance avec ceux que s'est fixée la commune de Saint Martin Vésubie en matière de pastoralisme et d'entretien du territoire communal.

En conséquence de quoi, il propose à l'assemblée communale d'approuver les statuts de l'Association des Communes Pastorales de la Région PACA, et d'accepter le principe d'adhésion de la commune de Saint Martin Vésubie à cette association.

Madame Romane RAIBERTI demande combien y-a-t-il d'exploitants sur la Commune et combien dépendent administrativement de la Commune, ou en sommes-nous de la demande de pâturages pour les brebis, quelle est la politique de la Commune ?

Monsieur le Maire répond que pour Monsieur Robin DELANNOY sa demande de pâturage consistait à une parcelle de terrain enclavée dans deux parcelles privées, il n'a donc pas eu l'autorisation. Monsieur le Maire pense que les éleveurs sont présents sur le marché. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SAFER a prévenu la Mairie de l'acquisition de parcelles de terrain pour Monsieur Robin DELANNOY, celui-ci dans le cadre de l'école a fait visiter son exploitation.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Gérard ERRE, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS s'abstiennent.

TRAVAUX DE LA FONTAINE DE CHARDOLLES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'origine de la source vient du mot « chardons », point de halte incontournable pour le col de Saléze, pour retrouver cette eau d'une saveur extrême, eau sans minéraux, qui passe dans les pierres qui ont subi les aléas du temps.

Projet mis dans la charte du Parc National du Mercantour qui va abonder à hauteur de 50 % au même titre que la Vacherie de Saléze.

Monsieur Alain MARTIN précise que les travaux ont été faits dans les années 1960, la source a été emportée par une avalanche et laissé en l'état. Les travaux vont être exécutés de manière à protéger l'arrière pour que l'avalanche passe dessus, mur en granit, banc en bois,

Il a été retenu le devis estimatif de restauration de la société Jean-François ROUX-GUISTO pour un montant 14 600.00€ HT et de 17 520.00€ TTC.

Monsieur le Maire donne lecture du détail du devis.

Monsieur le Maire propose de demander le soutien du Département des Alpes-Maritimes, du parc national du Mercantour et de l'Etat au titre de la DETR.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Madame Patricia ROUX-GUISTO ne prend pas au vote.

Monsieur Henri GIUGE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Gérard ERRE, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Monsieur Didier GIORDAN votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS s'abstiennent.

VALLON DE LA LOUBONNIERE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les intempéries du 24 Août dernier qui ont causé une crue du Vallon de la Loubonnière au niveau du quartier de la Trinité.

Des visites sur site ont été réalisées avec les services du Département et du RTM.

Une réunion a eu lieu le 12 Février 2016 avec Monsieur Fernand BLANCHI, Monsieur Gérard ERRE, Monsieur Alain MARTIN, Madame Géraldine DE CAQUERAY, sur place pour évaluer les dégâts.

Un devis de mission d'étude préliminaire, d'avant-projet sommaire pour la création d'une protection contre les crues torrentielles du Vallon a été établi pour 3 400.00€ HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter le soutien du Département des Alpes-Maritimes, de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Etat pour mener à bien ce projet.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Gérard ERRE, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

Monsieur le Maire remercie Madame Géraldine DE CAQUERAY pour avoir assuré la fonction de Présidente Déléguée et son travail accompli auprès de l'Office du Tourisme.

Monsieur Didier GIORDAN remercie Monsieur Jean-Louis CAMPERO pour son investissement en tant que « Papy Traffic » pour ce geste de solidarité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour.
La séance est levée à 22 h 24.

Henri GIUGE
Maire

Gérard ERRE
Premier Adjoint